

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 28 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Guipronvel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monique Le Gall, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14

Etaient présents : Monique LE GALL, Jean-Pierre LANDURE, Hubert DENIEL, Laurent ABASQ, Olivier CAVEAU, François KERNÉIS, Isabelle LE CHENADEC, Gilbert MADEC, Nathalie PERROT, Jean-Christophe PICART, Danielle SANJOSÉ, Frédéric TANGRE, Evelyne VÉRON

Absent excusé : David Gniadek

Pouvoir : Gaëlle Jacquet à Monique Le Gall

Secrétaire de séance : Evelyne Véron

Assistait également à la réunion : Danielle Bourhis, secrétaire générale
Patrick Delpey, trésorier

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance.

2014/06/01 Subventions aux associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **ACCORDE** les subventions présentées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2014 :

Nom	Attributions 2014	Nom	Attributions 2014
<i>Associations de Guipronvel</i>		<i>Soutien maladie</i>	
Anciens combattants	170 €	Restos du cœur	35 €
Amis de l'Espace Toul an Dour	300 €	Entraide cancer	35 €
<i>Guipronvel Animation</i>		France Alzheimer	35 €
Guipronvel animation	100 €	ADAPEI	35 €
Section sport en salle	100 €	Insuffisants rénaux du Léon	35 €
Section Trail	100 €	Associations des paralysés de France	35 €
Section Guip Tonic	100 €	<i>Divers</i>	
Esprits créatifs	100 €	Eleveurs du bout du monde	40 €
Les Gourmets	100 €	<i>Domaine scolaire et enfance</i>	
Club de la vallée	100 €	Classe de neige, nature oudécouverte	20 €/enfant
Foyer des jeunes	100 €	Séjour linguistique	35 €/enfant
<i>Associations Intercommunales</i>		<i>Famille Rurale</i>	
<i>Famille Rurale :</i>		Section ronde enfantine	150 €
Section théâtre	15 €/adhérent	Activités périscolaires (Ecole M Aymé Milizac)	4.44€/enfant
Section chorale			
Section musique			
<i>Aide sociale</i>		ALSH	2.31€/h
		Garderie périscolaire	1.65€/h
Secours populaire	35 €		
Secours catholique	35 €		

Une subvention exceptionnelle de 600€ est également attribuée à Guipronvel animation

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/06/02 Taux d'imposition

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi des finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2014,

Après avis de la commission des finances en date du 7 avril 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des besoins de financement nécessaires à l'équilibre du budget primitif pour 2014,

Après avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'établir comme suit le tableau des taux pour les trois taxes directes locales pour l'année 2014 :

TAXES	BASES 2014	TAUX 2014	Prod attendu 2014
TH	700 200	17.19 %	120 364
TFB	411 600	22.87 %	94 133
TFNB	48 300	56.93 %	27 497
		TOTAL	241 994

2014/06/03 Affectation du résultat : budget commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le résultat global de l'exercice 2013 s'élève à 155 024.69 €

Vu les crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement,

DECIDE, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de 2013 au compte 1068 (réserves diverses) du budget primitif 2014 à hauteur de 140 000 €.

D'affecter le résultat de 2013 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget primitif 2014 à hauteur de 15 024.69 €

De reprendre le déficit d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) du budget primitif 2014 à hauteur de 160 840.71 €.

2014/06/04 Budget primitif commune

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	472 414.69	472 414.69
Investissement	786 131.71	786 131.71

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 avril 2014,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2014 de la commune ci-dessus présenté.

2014/06/05 Affectation du résultat : budget service de l'eau

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le résultat global de l'exercice 2013 s'élève à 37 654.51 €

Vu les crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement,

DECIDE, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de 2013 au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2014 à hauteur de 37 654.51 €.

De reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté) du budget primitif 2014 à hauteur de 115 818.03 €

2014/06/06 Budget primitif service de l'eau

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service de l'eau.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	120 364.51	120 364.51
Investissement	172 792.54	172 792.54

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 avril 2014,

Après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2014 du service de l'eau ci-dessus présenté.

2014/06/07 Aménagement Local Technique Toul an Dour

Suite à la vente de l'ancienne mairie, le local technique situé à l'arrière de bâtiment sera libéré. Des travaux d'aménagement doivent être réalisés au local de Toul an Dour pour y stocker le matériel.

Aménagement d'un plancher d'une surface de 27m² : achat de matériaux pour 800 € TTC

Pour un travail en toute sécurité, il convient également d'effectués des travaux d'électricité qui s'élèvent à 1191.90 €TTC.

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme la Maire à signet les devis nécessaires aux travaux d'aménagement et d'électricité du local Toul an Dour.

2014/06/08 Trappe du clocher

Ajournée faute de devis

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/06/09 PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI

Bureau : 2 assesseurs titulaires et 2 assesseurs suppléants + 1 secrétaire
Le dimanche 25 mai de 8h à 18h, Espace Toul an Dour : permanence par tranche de 2h, 3 personnes

2014/06/10 proposition de membres pour la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code général des impôts.

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre Landuré	Laurent Abasq
Hubert Déniel	David Gniadek
Gaëlle Jacquet	François Kernéis
Olivier Caveau	Isabelle Le Chenadec
Gilbert Madec	Nathalie Perrot
Jacques Trébaol	Marie Odile Jaouen
Laure Lucas	Jean-Christophe Picart
Gilbert Cléach	Danielle Sanjosé
Marie Josèphe Abasq	Frédéric Tangre
Marie Françoise Le Bloas	Evelyne Véron
Yvonne Le Coat	André Lescop
Michel Madec	Marie Françoise Déniel

2014/06/11 Travaux d'électricité sur les bâtiments communaux

L'entreprise SOCOTEC effectue le contrôle annuel électrique dans les bâtiments communaux. Un rapport, remis en mairie, préconise quelques interventions pour mise en conformité.

L'entreprise A2P propose les devis suivants :

Foyer des jeunes :	1 830 €	Château d'eau :	60 €
Terrain de foot :	1 615.20 €	Eglise :	216 €
Espace Toul an Dour :	144 €	Soit un total de	3 865.20 € TTC

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme la Maire à signer les devis nécessaires aux travaux d'électricité des bâtiments communaux.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/06/12 Travaux de rotofauchage

Laurent Abasq s'étonne que les bas-côtés des routes ne soient pas encore rotofauchés d'autant que l'intervention de la CCPI est prévue seulement semaine 26.
Une passe sera demandée prochainement à une entreprise privée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Les affaires 2014/06/01, 2014/06/02, 2014/06/03, 2014/06/04, 2014/06/05, 2014/06/06, 2014/06/07, 2014/06/10 et 2014/06/11 ont été votées lors de cette séance.

Monique LE GALL		Isabelle LE CHENADEC	
Jean-Pierre LANDURÉ		Gilbert MADEC	
Gaëlle JACQUET	Pouvoir à Monique Le Gall	Nathalie PERROT	
Hubert DÉNIEL		Jean Christophe PICART	
Laurent ABASQ		Danielle SANJOSÉ	
Olivier CAVEAU		Frédéric TANGRE	
David GNIADEK	absent	Evelyne VERON	
François KERNÉIS			